

PROGRAMME DU SEMINAIRE SUR LA FISCALITE ET LE COMMERCE ELECTRONIQUE

JOURNEE 1 : COMMERCE ELECTRONIQUE DES BIENS ET SERVICES

9H00-10H 30: SERVICES ET BIENS DANS LE COMMERCE ET LE COMMERCE ELECTRONIQUE (ASSOME AMINATA DIATTA)

- COMPRENDRE LES CARACTERISTIQUES DES BIENS ET DES SERVICES
- COMMERCE DES BIENS ET DES SERVICES
- LE COMMERCE ELECTRONIQUE DE BIENS ET SERVICES
- PARTAGE DE QUELQUES ELEMENTS DES ETUDES SUR LE COMMERCE ELECTRONIQUE ET LE COMMERCE DES SERVICES AU SENEGAL

10H30-11H00: ECHANGES

11H00-11H15: PAUSE-CAFE

11H15-12H30: LE COMMERCE ELECTRONIQUE ET LE COMMERCE DES SERVICES DANS LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (EXPERT COMMERCE)

- COMMERCE DES BIENS ET SERVICES EN AFRIQUE
- PAYS AFRICAINS DE DESTINATION DES BIENS ET SERVICES DES ENTREPRISES SENEGALAISES
- COMMERCE ELECTRONIQUE DES BIENS ET SERVICES EN AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA ZLECAF : ETAT DES LIEUX

12H30-13H30: ECHANGES

13H30-15H00: PAUSE DEJEUNER

15H00-16H00: LES MODELES D'AFFAIRES DU E-COMMERCE (ASSOME AMINATA DIATTA)

- LES SITES DE E-COMMERCE
- L'EMERGENCE DES PLATEFORMES DIGITALES
- L'AVENIR DU E-COMMERCE

16H00-16H45: CAS PRATIQUES (PARTICIPANTS)

16H45-17H00 : PAUSE PRIERE

17H00-17H30 : PRESENTATION DES CAS PRATIQUES (PARTICIPANTS)

17H30-18H00 : CONCLUSIONS

JOUR 2 : LA FISCALITE DU COMMERCE ELECTRONIQUE

9H00-10H 00 : *INTRODUCTION GENERALE A LA FISCALITE SENEGALAISE*

10H00-11H00 : DISCUSSIONS

11H00-11H15 : PAUSE CAFE

11H15-11H45 : LES ENJEUX ET DEFIS FISCAUX LIÉS A LA NUMERISATION DE L'ECONOMIE

11H45-12H : DISCUSSIONS

12H00-16H : LA FISCALITE APPLICABLE AUX BIENS ET SERVICES VENDUS EN LIGNE

➤ *12H-13H30 : FISCALITE INDIRECTE APPLICABLE SUR LES BIENS ET SERVICES VENDUS EN LIGNE (TVA)*

✓ LA TAXATION DES BIENS VENDUS EN LIGNE AU SENEGAL

✓ LA TAXATION DES BIENS VENDUS EN LIGNE EXPORTES :

- *Dans la zone CEDEAO (Mali, Guinée Bissau, République de Guinée, Gambie, Nigeria etc.)*
- *France et Union européenne*
- *Etats-Unis/Canada*

✓ LA TAXATION DES SERVICES FOURNIS EN LIGNE AU SENEGAL

- *Fourniture de logiciels*
- *Fourniture en ligne de contenu audio et vidéo*
- *Formations en ligne*
- *Prestations des influenceurs*
- *Services internet*
- *Prestations internet (hébergement, Seo-Sea –Ads)*
- *Publicité google*
- *Data centers etc.*

✓ LA TAXATION DES SERVICES FOURNIS EN LIGNE EXPORTES

13H30-14H30 : PAUSE DEJEUNER

➤ *14H30-15H00 : FISCALITE DIRECTE APPLICABLE SUR LES BIENS ET SERVICES VENDUS EN LIGNE : IMPOT SUR LES SOCIETES/ IMPÖT SUR LE REVENU*

➤ *15H00-15H45 : OBLIGATIONS DECLARATIVES ET DE PAIEMENT LIEES AUX VENTES EN LIGNE DE BIENS ET SERVICES*

- EN MATIERE DE FISCALITE INDIRECTE
 - ✓ Au Sénégal
 - ✓ A l'étranger (cas de l'Union européenne)
- EN MATIERE DE FISCALITE DIRECTE
- OBLIGATIONS SPECIFIQUES INCOMBANT AUX PLATEFORMES
 - ✓ Plateformes locales
 - ✓ Plateformes étrangères

➤ *15H45-16H00 : LES PERSPECTIVES ZLECAF*

THEME : COMMENT FAIRE DU COMMERCE ELECTRONIQUE DE BIENS ET SERVICES, UN LEVIER POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SENEGAL

MODERATEUR : ASSOME

PANELISTES : BADIANE, EXPERT COMMERCE, OPTIC, JUMIA

Les Intéressés doivent s'inscrire selon ces termes de références sur les sites suivants :

<https://www.assombodja.com/>

<https://servicesbusinessschool.sn/>

<https://entreprise.prochesservices.com/author/assome-mbodja-associates-am/>

[Pour plus information, vous pouvez nous contacter sur :](#)

assombodja@gmail.com